

# **Assemblée bourgeoisiale**

## **Mardi 11 juin 2024**

Convoquée dans les délais légaux par affichage au pilier public à Massongex et Daviaz, cette assemblée est ouverte à 19h00 par M. Tristan Jordan, en présence de 12 personnes et de 6 membres du conseil communal. Elle se tient au 1<sup>er</sup> étage du complexe polyvalent.

Excusée : Sylviane Coquoz, Présidente  
Pierre-Louis Biollay  
Josiane Charles

### **Ordre du jour**

1. Procès-verbal de l'Assemblée primaire du 12.12.2023
2. Comptes 2023
3. Rapport de l'organe de révision et approbation des comptes 2023
4. Réserve forestière de Chalin/Valère : présentation
5. Divers

#### **1. Procès-verbal de l'assemblée primaire du 12.12.2024**

Le procès-verbal était à disposition sur le site ou au bureau communal, l'assemblée n'en demande pas la lecture. Il est donc adopté.

#### **2. Comptes 2023**

Les chiffres, ainsi que le message introductif rédigé par la caissière-comptable, étaient à disposition sur le site ou directement au bureau communal.

M. Tristan Jordan commente les comptes en indiquant les principales différences.

Impôts plus élevés que budgétés, le montant sera équilibré en 2024

Achat parcelle de forêt, frais notariés

Entretien des alpages, broyage des vernes sur Valère et frais pour le chalet

Châtaigneraie : entretien courant et des arbres sont tombés donc il y a eu l'intervention du triage forestier

Entretien forêt : sécurisation de 2 arbres à proximité de la route.

Entretien d'immeuble : moins de frais car la réfection de la porte du restaurant se fera en 2024

Changement lave-vaisselle, plaque de cuisson (moitié du coût à charge du locataire) sur 2024

Charge extraordinaire CHF 15'000.—

Location d'immeuble : moins d'entrée de loyer. Suite au départ d'un locataire, la bourgeoisie a mis du temps afin de trouver un locataire solvable.

Total des charges : CHF 50'079.77

Total des revenus : CHF 50'880.65

Excédent de charges CHF 800.88

Régis Barman demande le solde de la dette à la Banque Raiffeisen : il est de CHF 145'000.– et de 85'000.– auprès de la Commune.

### 3. Rapport de l'organe de révision et approbation des comptes 20223

La parole est donné à M. Lionel Coutaz, expert-réviseur de Nofival qui recommande à l'assemblée d'accepter les comptes tels que présentés. La bourgeoisie est en mesure de faire face à ses engagements.

Les comptes sont acceptés à l'unanimité.

### 4. Réserve forestière de Chalin/Valère : présentation

C'est une surface forestière où la préservation de la biodiversité a une priorité absolue. Les réserves forestières sont créées pour durer et sont protégées au moins à moyen terme. La durée est de 50 ans avec une inscription de servitude. Le projet est quasiment subventionné à 100% par le service des forêts.

#### But

- La protection de la biodiversité
- La protection des associations forestières rares, typiques ou dignes de protection
- La protection des espèces et en particulier des espèces prioritaires
- La recherche scientifique (écologie, sylviculture, faune, flore)
- La protection des régimes particuliers (taillis, taillis sous futaie, forêts jardinées, pâturages boisés, selves ou châtaigneraies)

M. Jordan Tristan montre des images et un plan de l'emplacement de cette réserve. Ce projet est initié par le triage forestier des Dents du Midi. Il prend en compte 313 ha dont 14,5 sur la Bourgeoisie de Massongex. Il n'y a aucune restriction sauf exploitation forestière. Il y a également la possibilité de mesures dans la zone. La Bourgeoisie reçoit une rétribution unique de CHF 14'400.--.

#### Mesures – Réserve forestière spéciale

Une réserve forestière spéciale est une réserve forestière où « des interventions ciblées. Elles sont prévues afin notamment de valoriser les habitats d'animaux et de plantes prioritaires ou d'introduire des essences ayant une valeur écologique.

Une question se pose concernant le réchauffement climatique. La zone projetée est dense de vernes, il n'y a pas de sapins ni de mélèzes.

Si la Bourgeoisie entreprend des mesures, le service des forêts les subventionne à hauteur de 80-90%.

Concernant l'exploitant, il n'y a pas de réduction du nombre de pâquier d'alpage, donc pas de perte pour l'exploitant. Bien entendu que la Bourgeoisie a pris contact avec l'exploitant qui a donné son accord.

A la question êtes-vous d'accord de créer une réserve forestière de 14,5 Ha sur la Bourgeoisie de Massongex ?

L'assemblée l'accepte à l'unanimité.

## 5. Divers

### **Forêts**

L'assemblée peut voir des images de l'exploitation à « Combes » en forêt de protection (février-mars 2024), 1'700 m3 exploités.

Châtillon (novembre à avril), la coupe a été interrompue à de nombreuses reprises pour cause de météo, environ 200 m3 exploités. Le solde se fera une autre fois, peut-être l'hiver 2024-2025.

Le triage forestier a une bonne dynamique.

### **Châtaigneraie**

Il y a plus d'une dizaine d'arbres qui sont secs sur pieds. La commission a décidé de ne plus les remplacer et de laisser faire la nature. Ce sont des arbres fragiles. Actuellement, il y en a environ 60. Jean-Baptiste Barman prendra contact avec M. Debrot pour la cartographie de la châtaigneraie.

Elle est bien entretenue.

### **Bâtiments**

Rien de spécial

### **Alpages**

Saison débute, rien de spécial

La parole n'étant plus demandée, M. Tristan Jordan remercie l'assemblée et invite les participants au traditionnel souper au Lau's Kitchen.

Séance levée à 19h30

La Présidente :

La Secrétaire :